



Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme

Recommandation 1/1. Groupe de rédaction sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme: programme de travail

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Accueillant avec satisfaction la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 6/10, intitulée «Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme», par laquelle il a prié le Comité consultatif d'élaborer un projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, qui serait présenté au Conseil pour examen,

Constatant qu'à cette fin, le Comité consultatif a été prié de solliciter les vues et les contributions des États Membres, des organisations internationales et régionales pertinentes, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, concernant le fond de la déclaration et de prendre en considération les instruments pertinents existants,

Constatant également que le Comité consultatif a été prié de présenter au Conseil, à sa session de mars 2009, un rapport intérimaire contenant les éléments du projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme,

Rappelant la résolution 59/113 de l'Assemblée générale du 14 juillet 2005 sur le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme,

1. *A chargé* un groupe de rédaction d'entreprendre des travaux préparatoires à soumettre pour examen au Comité consultatif;
2. *A désigné* comme membres du groupe de rédaction les membres du Comité consultatif dont le nom suit: M. Emmanuel Decaux, M. Héctor Felipe Fix Fierro, M. Vladimir Kartashkin, M^{me} Purificacion V. Quisumbing et M^{me} Halima Embarek Warzazi;
3. *Note* que le groupe de rédaction a élu M^{me} Warzazi à la présidence et M. Decaux comme Rapporteur du groupe de rédaction;
4. *Note également* que le groupe de rédaction a tenu cinq réunions, dont un échange de vues avec diverses parties prenantes, en particulier des organisations non gouvernementales intéressées, durant la première session du Comité consultatif;
5. *Accueille avec satisfaction* le document élaboré par le groupe de rédaction, joint en annexe à la présente recommandation, qui contient les éléments du cadre conceptuel pour la suite des travaux et des consultations;

6. *Engage* le groupe de rédaction à poursuivre ses travaux préparatoires en vue de soumettre de nouveaux éléments au Comité consultatif à sa prochaine session;

7. *Prie* le Secrétariat de fournir toute l'assistance requise pour faciliter les activités du groupe de rédaction, en particulier pour diffuser les questionnaires adressés aux diverses parties prenantes, et de mettre à disposition, sur le site Web du Comité consultatif, toutes les informations utiles sur les travaux en cours du groupe.

Annexe

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CONSULTATIF

GROUPE DE RÉDACTION SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME

Éléments du cadre conceptuel pour la suite des travaux et des consultations au titre de la résolution 6/10 du Conseil des droits de l'homme

12 août 2008

Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

I. CONSULTATIONS

Réunion avec l'UNESCO:

- À conduire par le Rapporteur

Consultations avec:

- Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies
- Les parties prenantes (organisations internationales, organisations régionales, ONG, organisations de la société civile...)
- Des cibles particulières:
 - Institutions nationales des droits de l'homme
 - Chaires UNESCO, universités, «sciences pédagogiques»
 - Syndicats d'enseignants/éducateurs

- Union interparlementaire (UIP)
- Réseaux de juristes

Questions:

- Bonnes pratiques, difficultés, lacunes
- Outils de communication novateurs, créatifs et pratiques
- Efficacité des Décennies et du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

Moyens:

- Questionnaire(s)
- Site Web sur l'Extranet du HCDH

II. ÉLÉMENTS: cadre conceptuel

Une déclaration qui contribuera au changement

A. Orientations générales

1. Base juridique: Charte des Nations Unies et Déclaration universelle, Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et tous les instruments pertinents d'organisations internationales et régionales.
2. Déclarations de l'UNESCO¹ (droit non contraignant)
3. Obligations internationales (droit contraignant)
 - Éducation, conformément à l'article 26, paragraphe 1, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et efficacité: objectifs du Millénaire pour le développement
 - Éducation aux droits de l'homme comme droit de la personne, conformément à l'article 26, paragraphe 2, de la Déclaration universelle des droits de l'homme
 - Nature des obligations: promouvoir, respecter, protéger, réaliser
 - Débiteurs des obligations: organisations internationales, États, acteurs non étatiques: établissements universitaires, médias, entreprises, etc.
 - Objectifs: éducation, formation, information, sensibilisation, apprentissage

¹ En particulier, recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974).

4. Renforcement des obligations étatiques
 - Obligations universelles (à préciser)
 - Obligation de prendre dûment en considération les situations économiques, sociales et culturelles
5. Vision
 - Éducation aux droits de l'homme pour tous, éducation tout au long de la vie (processus permanent)
 - Spécificité de l'éducation aux droits de l'homme, utilisant le droit comme un outil
 - Éducation aux droits de l'homme, droits de l'homme dans l'éducation
 - Fond et approche: la matière, mais aussi la manière
 - Intégration, souci de l'égalité des sexes, non-discrimination
 - Participation active
 - Autonomisation
 - Coopération, dimension internationale
 - Évaluation
6. Contexte, conditions préalables
 - Groupes vulnérables, personnes handicapées, situations d'illettrisme et d'analphabétisme
 - Société démocratique, pluralisme, tolérance et ouverture, respect de tous les droits de l'homme
 - Libertés universitaires, enseignants et défenseurs des droits de l'homme
7. Suivi de la Déclaration

B. Paramètres

1. Composantes
 - Programme: l'éducation aux droits de l'homme comme matière obligatoire
 - Organisation du système scolaire
 - Violence à l'école

- Débiteurs des obligations
- Bénéficiaires
- Formation des formateurs (éducation et formation à tous les niveaux d'enseignement)
- Approche multidisciplinaire

2. Phases

- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire
- Enseignement supérieur/enseignement universitaire: juristes, non-juristes, médecins, scientifiques, etc.
- Enseignement professionnel:
 - Appareil judiciaire, administration, forces de l'ordre, militaires, etc.
 - Entreprises, secteur privé
- Formation continue (y compris enseignement pour adultes)
- Éducation extrascolaire et autres formes d'éducation («éducation populaire»)
- Médias

3. Contenu

- Droits substantiels, mécanismes de protection
- Programmes établis en fonction des âges et des groupes cibles
- Principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (par exemple: Convention relative aux droits de l'enfant)
- Droit international humanitaire et droit pénal international
- Conventions internationales du travail
- Instruments de l'UNESCO et autres instruments internationaux et régionaux
- Paix et solidarité internationale, générations futures

4. Moyens d'action

- Conférences, livres et autres publications

- Traduction des plus importants matériels relatifs aux droits de l'homme
- Programmes d'été et autres cours
- Cyberapprentissage, nouvelles technologies
- Autres méthodes pédagogiques (théâtre, bandes dessinées, films) ou autres formes de présentation culturelle (cf. peuples autochtones)
- Médias, radio, campagnes de publicité («Connais tes droits»)...
- Expositions, musées

III. DOCUMENTATION

a) Nations Unies

Résolutions du Conseil des droits de l'homme et d'autres organes

- Résolution 6/10 du Conseil des droits de l'homme intitulée «Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme»
- Résolution 6/24 du Conseil des droits de l'homme intitulée «Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme»
- Résolution 6/9 du Conseil des droits de l'homme intitulée «Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme»
- Résolution 62/171 de l'Assemblée générale intitulée «Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme»
- Résolution 2006/19 de la Sous-Commission intitulée «Programme mondial pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme»

Autres résolutions des Nations Unies et instruments pertinents pour l'éducation aux droits de l'homme

Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

- Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (site Web du HCDH)
- Plan d'action (publication du HCDH)
- Rapport 2008 de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/9/4)
- Rapport 2007 du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/4/85)

- Résumé des initiatives nationales entreprises dans le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (site Web du HCDH)

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

- Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme: introduction (page Web du HCDH)
- Plan d'action (A/51/506/Add.1)
- Résumé des initiatives nationales prises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (site Web du HCDH)
- Étude sur le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/2003/101)
- Rapport sur les succès et les échecs de la Décennie et sur les activités futures des Nations Unies dans ce domaine (E/CN.4/2004/93)
- Évaluation générale à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie, 2000
 1. Questionnaire adressé aux gouvernements (évaluation à mi-parcours, 2000)
 2. Questionnaire adressé aux ONG (évaluation à mi-parcours, 2000)
 3. Questionnaire adressé aux organisations intergouvernementales (évaluation à mi-parcours, 2000)

The right to Human Rights Education (publication du HCDH)

- b) **UNESCO** – à compléter avec la documentation reçue
- c) **OIT** – à compléter avec la documentation reçue
- d) **UNICEF et autres institutions concernées** – à compléter avec la documentation reçue

[Adoptée sans vote]

*15^e séance
14 août 2008*
